

Convocation le 10/01/2017

SÉANCE DU 20 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt janvier à neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur GALTON, Maire.

Étaient présents : Mrs GUICHARD, BONO, NICOLLE, YREUX, LOCHET.

Procurations de :

Absent excusé : Mme CONAN.

Présents : 6 Votants : 6

Monsieur LOCHET est élu secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 23/12/2016 est adopté à l'unanimité.

N° 01/2017 – Autorisation de tournage – Création d'une régie de recettes

Vu le décret n° 62-1587 du 29/12/1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15/11/1966 modifié relatif à la responsabilité pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3/9/2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avance et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant de cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'accord de Monsieur le Trésorier du 09/01/2017 ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- L'institution auprès de la commune du Mont Saint Michel d'une régie de recettes dénommée « régie des autorisations de tournage » pour l'encaissement des prestations fournies aux différentes sociétés de production.

Reçue le par la Sous-Préfecture d'Avranches

N° 02/2017 – Subventions 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe la liste des subventions à attribuer lors de l'exercice 2017 :

PJ : Annexe à la délibération N°2/2017

Les crédits seront prélevés aux Articles 6574 et 6745 du BP 2017 conformément au tableau annexé.

Reçue le par la Sous-Préfecture d'Avranches

N° 03/2017 – Rénovation, restauration, enfouissement des réseaux (RRER) - Armoire d'éclairage

Préambule :

Dans le cadre des travaux de rénovation, restauration, enfouissement des réseaux (RRER), le cabinet Artélia et ENEDIS ont demandé la pose d'une armoire d'éclairage au niveau de l'église.

Après lecture du devis « Sturno » n°17AK001 en date du 08/12/2016 portant la désignation suivante :

Désignation	Prix HT	Prix TTC
Fourniture et pose d'une armoire d'éclairage avec porte en chêne comprenant tableau de commande équipé et encastrement	6800.00	8160.00

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la délégation qui lui a été confiée par délibération n° 25/2014 du 25/04/2014, il :

- accepte le devis proposé par STURNO et va passer commande
- prélèvera les crédits à l'article 2315 Opération 047 du BP 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte de cette décision.

Reçue le par la Sous-Préfecture d'Avranches

Considérant la nécessité d'harmoniser les effectifs de la brigade de police municipale du Mont Saint Michel,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la création d'un poste de Gardien de Police Municipale,
- d'effectuer les formalités de publicité auprès du Centre de Gestion de la Manche,
- de procéder à la nomination à l'expiration du délai de publicité,
- de fixer le régime indemnitaire du cadre d'emploi de la police municipale : indemnité spéciale de fonction, astreintes, indemnité d'administration et de technicité.
- de prélever les crédits à l'Article 6411 du BP 2017.

Reçue le par la Sous-Préfecture d'Avranches

N° 05/2017 – Mise en place du service sécurité - Création d'un poste d'Agent de Maîtrise

Considérant l'organisation du service de sécurité ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'un poste d'Agent de maîtrise,
- l'attribution de la fonction de responsable unique à cet agent,
- d'effectuer les formalités de publicité auprès du Centre de Gestion de la Manche,
- de procéder à la nomination à l'expiration du délai de publicité,
- de fixer le régime indemnitaire du cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux : IAT (indemnité d'administration et de technicité) en attente de la mise en place du régime indemnitaire RIFSEEP en coordination avec le Centre de Gestion de la Manche,
- prélèvera les crédits à l'Article 6411 du BP 2017.

Reçue le par la Sous-Préfecture d'Avranches

N° 06/2017 – Activité des Toilettes municipales – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Considérant la réorganisation du service technique – voirie,

Considérant la réaffectation du contrat de travail « emploi avenir » initialement affecté au service des toilettes municipales au service technique-voirie,

Considérant le besoin d'un agent de remplacement au service des toilettes municipales,

Considérant l'intention du conseil municipal de participer à l'accompagnement et à la formation des seniors en recherche d'un emploi,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de mettre en place un contrat unique d'Insertion avec Pôle Emploi pour le recrutement d'un agent en CDD de 1 an à plein temps à compter du 1/02/2017 avec possible reconduction,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette convention,
- de prélever les crédits à l'Article 6413 – chapitre 012 du BP 2017.

Reçue le par la Sous-Préfecture d'Avranches

N° 07/2017 – Départ de l'Attachée Territoriale - Recrutement

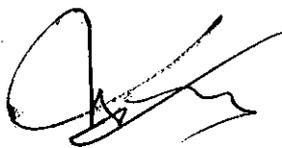
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision de l'Attachée Territoriale de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 01/07/2017.

Considérant la nécessité de recruter un agent pour pourvoir à terme à son remplacement,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- la création d'un poste d'Attaché Territorial / ou rédacteur principal 1^{ère} classe / ou rédacteur principal 2^{ème} classe / ou rédacteur,
- d'effectuer les formalités de publicité auprès du Centre de Gestion de la Manche,
- de fixer le régime indemnitaire du cadre d'emploi correspondant : RIFSEEP dès sa mise en place en coordination avec le Centre de Gestion de la Manche,
- prélèvera les crédits à l'Article 6411 du BP 2017.

Reçue le par la Sous-Préfecture d'Avranches



SUBVENTIONS 2017

Annexe à la délibération du CM N° 2/2017 DU 20/01/2017

A.6574 - Subventions attribuées aux Associations	BP 12	BP 13	BP 14	BP 15	BP 16	BP 17	DEMANDE	ELAI ACCORDE	DEMANDE VOTE (**)
Amicale des Sapeurs Pompiers du Mt St Michel	763	763	900	800	1000	1000			6
Arbre de Noël Ecole Maternelle Chat Perché	100	100	100	0	0	0		* motif : plus d'enfants du Mt St Michel	
Association Donneurs de sang Avranches - ADSB	150	150	150	100	100	100	11/01/2017		6
Association Lutte c/ cancer & maladies cardio-vasculaires - Cœur & Cancer	150	150	150	100	100	100	15/11/2016		6
Association Parents Amis Enfants Inadaptés Avranchin - APAEIA	70	70	70	70	70	70			6
Club Toujours Jeunes de Pontorson	80	80	80	0	0	0			6
Comité Départemental Prévention Routière - La Prévention routière	30	30	30	30	30	30	09/01/2017		6
Médailles Militaires de Pontorson	40	40	40	0	0	0			6
Office cantonal d'animation culturelle Pontorson	200	200	200	0	0	0			6
Secteur Gériatrique Pontorson	200	200	200	0	0	0			6
SNSM/Le Mt St Michel	1500	1500	2000	2000	3000	3000			6
Sté des Courses Pontorson-Le Mt St Michel (fonctionnement)	300	300	300	300	300	300			6
Association Française c/ les Myopathies/Téléthon - Au 1er organisateur d'1	200	200	200	150	150	150	24/10/2016		6
Bibliothèque pédagogique d'Avranches - Inspection Académique Manche	80	80	80	0	0	0			6
Union Sportive d'Avranches - Mont saint Michel	500	500	500	0	0	0			6
Amicale anciens élèves de l'école du Mt St Michel	1000	1000	1000	500	500	500	29/12/2016		6
Association Marathon Baie Mt St Michel	3000	3000	3000	3000	0	0			6
(*) Les subventions ne seront réglées que dans la mesure où une demande écrite et un dossier parviendra à la mairie									
(**) Les Associations dont le siège est au Mt St Michel sont conservées sur le tableau sans délai en 2016									
(***) demande est faite par le Responsable des Pompiers du Mt St Michel en 2013 de reverser la subvention à l'amicale des sapeurs pompiers de Pontorson - Mt St Michel pour régler les assurances des pompiers dont les pompiers volontaires du Mont Saint Michel									
reponse apportée : maintien de l'attribution de la subvention à l'Amicale des sapeurs pompiers du Mt St Michel									
	8363	8363	9000	7050	5250	5250			

A.6745 - Subventions aux personnes droit privé	BP 12	BP 13	BP 14	BP 15	BP 16	BP 17	DEMANDE	ELAI ACCORDE	DEMANDE VOTE (**)
Association des Amis du souvenir et de la liberté	1000	1000	1500	1000	1000	1000			6
	1000	1000	1500	1000	1000	1000			

A.6574 - Subventions attribuées	BP 13	BP 14	BP 15	BP 16	BP 17
Ecole Notre Dame Pontorson / participation dépenses écoles base école de	3735	1444	3146,58		*2006,43
Ecole Louis Pergaud / école de rattachement / particip dépenses écoles 1 en	678	382,1			
TOTAL	4413	1826			

* élève CE1 : 487,43 élève MS/GS / 1 :